

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

ଌ୬୬

Date d'affichage 22 Mars 2022

৵৵৻৵৵

Nombre de conseillers

*ଚ*ବ୍ଚଚ୍ଚବ୍ଚ

En exercice 29 Présents 25 Votants 28

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30

La séance est présidée par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS:

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI - MAÏDA - CHAUFFERT - PIGNY - CHERRONNET - DECLUY - LEGER - KISKELL - KAPPE SOPIO

Absent:

Monsieur Bastien LOMBARD

POUVOIR:

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

ୡ୰ୡୡ୷ୡ୷ୡୡୡୡୡୡୡୡ

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/19 - OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

N° 2022/19 - OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

Il est précisé que le vote du budget primitif « Budget Principal Ville » 2022, se fera à l'issue de sa présentation, chapitre par chapitre.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-2 et L.2312-3,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/56 du 8 Décembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ⇒ d'**APPROUVER** le budget primitif du «Budget Principal Ville» ci-annexé pour l'exercice 2022.
- ⇒ d'AUTORISER Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissements, dans le limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et ce, dans le cadre de la fongibilité des crédits permise par l'instruction M57.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour 28 Abstention 0 Contre 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

<u>Nota</u>: Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 29 Mars 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN